

Commune de DOMMARTIN

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 17 novembre 2020

Convocation : le 09 Novembre 2020

Affichage : le 24 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 17 novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

Présents : Mesdames Marie – Christine CARON, Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Matthieu BERNARD, Sébastien BOILEAU, Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Cyrille DOUCHEZ et Thierry NOREL.

Absent(es) : Monsieur Arnaud ROSE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Christine MORELLE.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h45.

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 14 Octobre 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Affaire de M^r Freddy DESSON :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr Freddy DESSON s'est présenté en Mairie afin de rencontrer M^{me} le Maire et les Adjointes pour nous montrer la mauvaise qualité de son eau et soutenir son dossier.

Il n'avait pas connaissance de la décision du Conseil (du 22 septembre 2020) qui a été de ne pas lui octroyer d'aide pour aménager son réseau d'eau potable.

M^{me} le Maire a transmis un mail au Président du Syndicat de l'eau et du Vice -Président de la commission des eaux dans l'attente d'une réponse écrite. Ces informations lui seront transmises.

Travaux pour le grenier communal :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil municipal que nous rencontrons un problème majeur concernant l'accès au logement par la cour de l'école. La Sous-Préfecture demande s'il est possible de réfléchir à un autre accès.

Convention de déneigement :

Le déneigement est à la charge de la commune, celui-ci s'effectue à l'intérieur de celle-ci. Le tracteur de la commune a plus de 50 ans : impossible de le mettre aux normes. Nous devons effectuer un changement de matériel de façon urgente, qui sera à inclure au budget 2021.

Sécurité du Village :

Certains villages souhaitent installer des caméras pour lutter contre l'augmentation des cambriolages. Après concertation de chacun, le conseil municipal n'est pas d'accord sur le fait d'installer des caméras au sein de la commune.

Terrains communaux :

M^{me} le Maire indique aux membres du conseil que nous disposons du relevé de propriété de la commune. Celle-ci fait ressortir pas mal de chemins communaux. Nous aurions la possibilité de louer à la

fédération des chasseurs la parcelle de terrains du bois de la jatte. Cette proposition ne semble pas intéressante financièrement.

La parcelle aux Aires d'une superficie de 1 ha 30 est loué à M^r Alain BOILLY.

Voiries communales :

M^{me} le Maire a procédé à une visite des voies communales avec Mr Thierry LEBRUN de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Il en ressort que nous avons des absences de trottoirs devant des maisons et une demande de « bateau » a été faite en Mairie par un habitant. Un état des lieux sera fait avec le maître d'œuvre la semaine prochaine.

Syndicat des eaux :

M^r Cyrille DOUCHEZ nous indique que l'abonnement de l'eau potable devrait passer à 31 € pour 120 m³. Ce prix est calculé sur une moyenne des tarifs de la Communauté de Communes Avre Luce Noye. Ce tarif est plutôt intéressant pour notre commune. Pour la rénovation des réseaux, cela se fera en priorité sur les réseaux « dangereux » pris à tour de rôle.

Formation des élus :

M^{me} le Maire indique aux membres du conseil que la formation finance est maintenue (5 participants). Habituellement 10 personnes peuvent participer aux formations, mais aux vues du protocole sanitaire (COVID -19), il ne nous est pas possible de tous y participer. Est-ce que nous devons reporter cette formation pour 2021 ?

Questions diverses :

↻ Rencontre avec M^{me} Béatrice FLAMENT :

M^{me} Béatrice FLAMENT a demandé de rencontrer M^{me} le Maire concernant le projet de la future maison de Mme MARTIN pour l'accès au chemin. Après consultation en détail du permis construire, M^{me} le Maire lui indique que la circulation du chemin communal est accessible.

↻ Visite médicale du personnel :

Suite à la visite médicale du lundi 9 novembre 2020, le médecin préventif a jugé M^r Patrice GRARD apte au poste qu'il occupe.

↻ Radar pédagogique :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil qu'un radar pédagogique a été installé par GROUPAMA pour une durée de 10 jours. Celui-ci est fixé sur le poteau (déjà existant) à l'entrée du Village « Allée des Sous-Bois » pour une durée de 5 jours. Le radar sera installé à une autre entrée du village pour les 5 derniers jours restant sur la durée donnée.

↻ Mise en place des illuminations de Noël :

Les illuminations de Noël seront installées sur la 1^{ère} semaine de Décembre par M^r Patrice GRARD aidé de Messieurs Jean-Pierre CHANOINE et Alain BOILLY.

↻ Sapin de Noël :

Le conseil municipal décide d'acheter un sapin de Noël auprès du RPI. Il pourra être décoré par les enfants du village.

↻ Distribution des cadeaux de Noël :

M^{me} le Maire indique aux membres du Conseil que nous attendons les instructions gouvernementales liées au protocole sanitaire du COVID-19 pour maintenir ou non cette action prévue le 11 décembre prochain.

☞ **Délibération 31.2020 : Modification budgétaire n°3 (indemnités des élus)**

M^{me} le Maire informe les membres du conseil que nous sommes en dépassement de crédit sur le budget plus particulièrement au Chapitre 65 « Indemnités des élus ». Ce dépassement de crédit est dû au fait de l'augmentation des indemnités des élus au niveau national et au passage de 2 à 3 adjoints ainsi qu'au rappel de 5 mois (janvier-à mai 2020) à l'ancien Maire. Ces trois conditions n'ont pas été prises en compte sur le budget primitif qui a été voté et transmis au contrôle de l'égalité juste avant l'élection du nouveau conseil en Mai.

M^{me} le Maire demande à son conseil, de l'autoriser à procéder à des modifications comptables n'ayant aucune influence sur le budget qui a été approuvé (par l'ancien conseil). À savoir :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Articles	Montant	Articles	Montant
621 Personnel extérieur.	- 7 000,00		
6411 Personnel Titulaire	1 000,00		
6413 Personnel non titu.	300,00		
6450 Charge de sécu. so	2 700,00		
6531 Indemnités	3 000,00		
	0.00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent de transférer les sommes.

☞ Mise en place d'un défibrillateur :

M^{me} le Maire informe les membres du conseil qu'au 1^{er} janvier 2021 il y a obligation de mettre en place un défibrillateur au sein des communes de plus de 300 personnes.

M^{me} le Maire indique qu'il possible d'acheter ou de louer un défibrillateur et que celui-ci nécessite une maintenance.

Après concertation, les membres du conseil décident de louer un défibrillateur et demande à ce que celui-ci soit installé près de la Mairie et de l'école. M^{me} le Maire répondra positivement pour être adhérent au groupement de commande de la CCALN afin d'obtenir de meilleurs tarifs.

☞ Espaces verts :

L'entretien de la commune soit la tonte, l'élagage et la taille des haies coûte à la commune environ 8 000 € / an. Les membres du conseil échangent sur les moyens qui peuvent être mis en place afin de diminuer ce coût car l'employé municipal a malgré cela divers travaux à effectuer. Nous allons réfléchir à une autre répartition.

☞ Antenne Hertzienne (téléphonie ORANGE) :

M^{me} Marie-Christine CARON, 1^{ère} Adjointe au Maire, informe les membres du conseil que plusieurs emplacements nous sont proposés. Ces emplacements sont donc en études jusqu'au prochain conseil.

☞ **Délibération 32.2020 : Dénomination de la Salle des Fêtes**

M^{me} le Maire expose au conseil municipal que

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la salle des fêtes de Dommartin.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de rendre hommage à Monsieur Gilbert LEFEBVRE pour ces différentes actions menés au sein de la commune, en procédant à la nomination de la Salle des Fêtes : « Gilbert LEFEBVRE ».

☞ Réunion de conseil :

Une prochaine réunion de conseil est prévue le Lundi 14 Décembre 2020 à 18h30 à la salle des fêtes.

Fait à Dommartin,
le 20 Novembre 2020
Le Maire,
Fabienne PERONNET